

LE DATA-DOCK EST UN OUTIL D'AIDE AU RÉFÉRENCIEMENT DES ORGANISMES DE FORMATION.

Le Data Dock est un entrepôt de données qui permet aux financeurs de la formation professionnelle de vérifier la conformité des organismes de formation (OFs) aux critères qualité définis par la Loi. Après leur enregistrement sur le Datadock, les organismes de formation doivent déposer les éléments de preuve liés aux 21 indicateurs définis par les financeurs pour répondre aux 6 critères.

Une fois le contrôle de la conformité des pièces réalisé, les organismes de formation deviennent « référençables » par les financeurs.

Chaque financeur peut alors décider de référencer ces organismes de formation pour les faire apparaître dans son catalogue de référence.

Le Datadock permet aux organismes de formation :

- De récupérer la base des OFs Pactole de la DGEFP,
- De s'enregistrer en complète autonomie,
- De s'auto-déclarer pour leur propre identification et surtout pour leurs réponses aux indicateurs,
- De consulter et mettre à jour leurs informations,
- De bénéficier d'un circuit court lorsqu'ils sont titulaires d'une certification labellisée par le CNEFOP.

Il permet aux financeurs :

- D'examiner les déclarations des OFs et de rendre chaque OF référençable ou non en fonction de ces éléments,
- De valider temporairement un OF pendant une période transitoire,
- De partager des informations sur les OFs dans un espace collaboratif qui leur est réservé,
- D'accéder à du reporting.

Le Datadock est un outil qui simplifie les démarches des organismes pour se faire référencer par les financeurs (ils s'inscrivent une seule fois pour tous les financeurs associés au projet), et qui simplifie également le travail des financeurs, grâce à l'interfaçage réalisé avec leurs propres systèmes d'information.

RESTER ACTEUR DES RÉFLEXIONS MENÉES SUR LE DEVENIR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En participant activement à l'ensemble des manifestations organisées par les différents acteurs de la formation professionnelle, l'AGEFICE s'est employée, en 2016, à faire entendre la voix de ses ressortissants et à défendre leurs intérêts dans les réflexions menées.